Image not found or type unknown

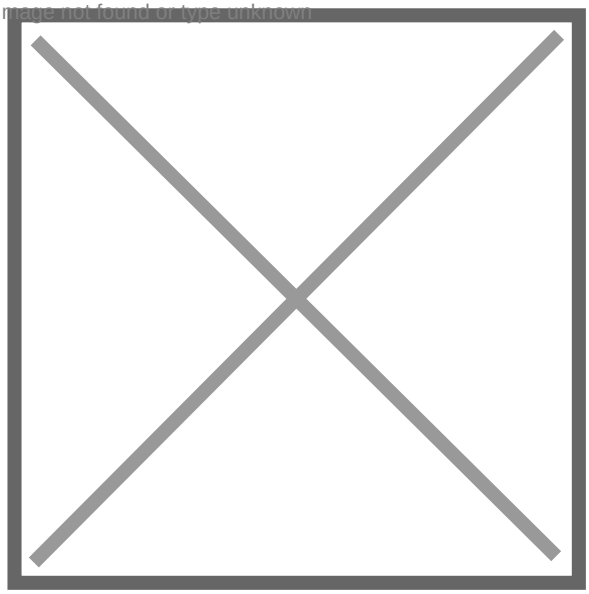

Opposition de mon locataire à l'application du réglement de copro

Par **Hubert75**, le **11/06/2014** à **15:59**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un appartement dont j'ai hérité. Après l'avoir mis en location, l'occupant de l'appartement du dessous m'a indiqué qu'il subissait des nuisances sonores. Après vérification, il semble que cela vienne du parquet qui a été posé par la personne qui m'a légué cet appartement sans respecter l'isolation phonique nécessaire. Le syndic m'a mis en demeure de rétablir une isolation phonique conforme au réglement de copropriété ce que j'ai accepté en souhaitant poser une moquette par dessus le parquet (ce qui me reviendrait moins cher que d'enlever et reposer le parquet !). Cependant, mon locataire refuse de me laisser faire les travaux nécessaires en invoquant diverses raisons (il a signé un bail pour un meublé avec un parquet, il ne supporte pas les moquettes, il remet en cause lles dires de l'occupant du dessous etc.). De l'autre côté l'occupant du dessous m'a indiqué qu'il allait entamer une procédure contre moi puisque je n'avais pas effectué les travaux. Comme je ne peux pas forcer la porte de mon locataire, que dois-je faire pour le contraindre à accepter ces travaux sachant que légalement il n'a pas le droit de s'y opposer même si la pose d'une moquette ne lui convient pas.
Merci pour votre soutien !

Par **Lag0**, le **11/06/2014** à **17:31**

Bonjour,
Certaines personnes ne supportent pas les moquettes (allergies à la poussière) et c'est peut-être le cas de votre locataire qui a donc choisit votre appartement sur ce critère.

Vous ne pouvez donc pas lui imposer une moquette alors que l'absence de moquette a été un critère primordial de choix pour lui.
Il va donc vous falloir mettre le logement en conformité vis à vis des nuisances phoniques sans avoir recours à une moquette (sous-couche isolante sous le parquet par exemple).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés